EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 6

EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES PRIMAIRES DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE (FEDER) ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Jérôme AUSLENDER

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets auprès des collèges publics afin de préfigurer le plan numérique pour l'éducation.

300 collèges sont concernés dont 50 du réseau REP et REP +. Les écoles publiques du réseau peuvent s'associer, avec les communes partenaires, à la candidature des collèges.

Le programme vise à développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes par l'intermédiaire de l'équipement individuel des élèves et de leurs enseignants.
Il permet de doter d'équipements et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges et écoles associés sur une durée de 3 ans.

Dans les écoles appartenant aux réseaux REP et REP +, il prévoit l'expérimentation de classes mobiles composées notamment de tablettes tactiles.

La sélection ouvre droit à un soutien financier de l'Etat pour l'acquisition de ressources pédagogiques et d'équipements numériques, ainsi que pour la formation et l'accompagnement des équipes enseignantes.

Le projet porté par la Ville de Clermont-Ferrand avec le soutien de la direction académique de l'Education Nationale a été retenu au niveau national, prouvant le dynamisme de la communauté éducative clermontoise et le volontarisme de la Ville qui a fait du développement des pratiques numériques un axe de son Projet Educatif Territorial.

Sont concernées les écoles primaires suivantes :

- Ecole Alphonse DAUDET
- Ecole Philippe ARBOS
- Ecole Jules VALLES
- Ecole Jules VERNE
- Ecole Romain ROLLAND
- Ecole MERCOEUR
- Ecole Pierre MENDES FRANCE
- Ecole Jean MACE
- Ecole Jean JAURES

Ces 9 écoles seront équipées chacune de 3 classes mobiles.

Une classe mobile est composée de :

- 12 tablettes
- un équipement numérique pour l'enseignant (tablette ou ordinateur)

- un chariot de transports
- une borne wifi
- un vidéoprojecteur
- un outil de gestion de classement
- des ressources pédagogiques

Des formations seront dispensées aux acteurs du projet et notamment aux équipes enseignantes. La maintenance et le déploiement seront assurés en interne.

La Ville a décidé d'avoir recours à une centrale d'achat public, l'UGAP, pour effectuer les acquisitions du matériel. Le montant prévisionnel du projet est évalué à 276 425 € HT soit :

- 208 499 € HT en investissement
- 67 926 € en fonctionnement

Outre le financement accordé par l'Etat au titre de l'appel à projet, un financement européen au titre du Programme Régional FEDER 2014/2020 (Axe 2 Priorité d'investissement 2 c) peut être sollicité pour cette réalisation

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

- FEDER 59 127 € (21,39 %)
- Etat (Ministère Education Nationale) 162 000 € (58,61 %)

- Autofinancement Ville 55 298 € (20 %)

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2015
Le Maire,

Olivier BIANCHI